



## PREAVIS N° 2/2017

### Au Conseil communal de Chexbres

#### Préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2018 & 2019

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### 1. Préambule

L'arrêté d'imposition pour l'année 2017, adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 27 juin 2016 sur la base du préavis municipal N° 5/2016 du 3 mai 2016, sera échu le 31 décembre prochain.

Conformément aux instructions du Service des communes et du logement du Département des institutions et de la sécurité, la Municipalité vous présente un nouvel arrêté pour les années 2018 et 2019.

#### 2. Considérations municipales

Nous vous rappelons que le taux d'imposition détermine les revenus du ménage communal qui permettent de couvrir les dépenses annuelles et également de pouvoir financer à raison d'environ 70 à 80% les investissements, à long terme.

Le bouclage des comptes 2016, laisse apparaître, contrairement aux années précédentes, des recettes fiscales proches de la cible budgétaire. Néanmoins, il faut relever l'impôt sur le revenu était inférieur de CHF 190'124.00 (-3.96%) par rapport aux prévisions budgétaires et de - CHF 421'193.00 (-8.37%) par rapport à 2015. Si l'on prend seulement les comptes 2016, ceux-ci étaient inférieurs de CHF 121'559.00 (-2.69%) par rapport à la prévision. Les taxations des années antérieures présentaient globalement un surplus d'environ CHF 215'000.00, ce qui a permis d'atténuer partiellement ce manco.

Pour l'impôt sur la fortune, les comptes facturés étaient proches des prévisions et les taxations des années antérieures étaient favorables à la commune.

L'impôt spécial des étrangers présente une valeur supérieure au budget qui est composée uniquement d'acomptes. Les taxations interviendront cette année et nous espérons que le différentiel constaté nous sera favorable. Pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, l'écart positif provient de la facturation d'acomptes.

On peut constater pour l'année fiscale 2014, dont l'avancement des taxations approche les 99%, qu'environ 24% des contribuables ne paient aucun impôt sur le revenu et que 0.60% des contribuables paient le 9% de cet impôt sur le revenu.

Si l'on prend une valeur comparable pour toutes les communes du canton qui est la valeur du point d'impôts par habitant, nous arrivons pour les éléments de la péréquation 2017, qui se basent sur les comptes 2015 à une valeur pour Chexbres de CHF 47.10. La valeur moyenne des communes s'élève à CHF 45.44, avec un minimum de CHF 17.23 et un maximum de CHF 911.63. Ce résultat, pour notre commune, indique que l'étalon comparable avec les autres communes du canton est proche de la moyenne (103.66%).

Au moment d'établir le présent préavis, nous ne sommes pas encore en possession d'informations précises des services de l'Etat concernant les revenus prévisibles pour 2018. Nous vous proposons d'accepter un taux d'imposition pour les années 2018 & 2019 sur la base d'éléments concrets en notre possession que nous développons ci-après :

### 3. Eléments connus à ce jour

#### ➤ Situation comptable 2016

L'exercice 2016 s'est soldé par un déficit de CHF 566'402.79. La marge d'autofinancement est positive pour un montant CHF 116'135.82, alors que le budget prévoyait une marge négative de CHF 731'000.00.

#### ➤ Informations de l'Etat

Les informations de l'Etat sur le bouclage définitif de la péréquation 2016 seront disponibles à la fin juillet 2017.

#### ➤ Situation comptable 2017

Le projet de budget ressortant du préavis N° 12/2016 du 1<sup>er</sup> novembre 2016, présente un déficit de CHF 1'167'000.00 et une marge d'autofinancement négative de CHF 796'500.00.

#### ➤ Evolution des impôts suivants le taux (en milliers de francs)

	<b>B 2017</b>	<b>C 2016</b>	<b>C 2015</b>	<b>C 2014</b>	<b>C 2013</b>
<b>Taux d'imposition</b>	<b>64.0</b>	<b>64.0</b>	<b>64.0</b>	<b>64.0</b>	<b>64.0</b>
Impôt sur le revenu	4'850.0	4'606.8	5'027.6	4'855.8	4'709.9
Impôt sur les prestations en capital	50.0	40.7	73.5	57.9	41.2
Impôt sur la fortune	930.0	957.7	948.5	920.1	852.0
Impôt à la source	150.0	201.0	117.1	161.3	-15.9
Impôt spécial des étrangers	30.0	58.8	-16.8	94.7	60.1
Impôt sur le bénéfice des personnes morales	100.0	109.3	212.6	74.3	183.9
Impôt sur le capital des personnes morales	5.0	6.9	6.9	10.4	9.5
<b>Totaux</b>	<b>6'115.0</b>	<b>5'981.2</b>	<b>6'369.4</b>	<b>6'174.5</b>	<b>5'840.7</b>

B = budget ; C = comptes

#### ➤ La situation de la progression de l'impôt 2017 (en francs)

A fin mars (dernières informations à ce jour), la situation des impôts qui sont influencés par le taux d'imposition, se présente comme suit :

<b>Impôts variant avec le taux</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Situation 31.03.2017</b>	<b>Écarts CHF</b>	<b>Écarts %</b>
Impôt sur le revenu	4'850'000	4'582'158	-267'842	-5.52%
Impôt sur les prestations en capital	50'000	13'862	-36'138	-72.28%
Impôt sur la fortune	930'000	942'996	+12'996	+1.40%
Impôt à la source	150'000	70'909	-79'091	-52.73%
Impôt spécial des étrangers	30'000	63'829	+33'829	+112.76%
Impôt sur le bénéfice des personnes morales	100'000	107'684	+7'684	+7.68%
Impôt sur le capital des personnes morales	5'000	6'231	+1'231	+24.62%
<b>Totaux</b>	<b>6'115'000</b>	<b>5'787'669</b>	<b>-327'331</b>	<b>-5.35%</b>

Pour l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune, il s'agit principalement d'acomptes. Au vu des valeurs ci-dessus, nous constatons globalement des rentrées inférieures au budget, Néanmoins, ces valeurs varieront jusqu'au bouclage fin 2017, suivant l'avancement des taxations des années antérieures.

A la même date, la situation concernant les impôts conjoncturels est la suivante :

Impôts conjoncturels	Budget 2017	Situation 31.03.2017	Écarts CHF	Ecarts %
Droits de mutations	195'300	52'989	-142'311	-72.87%
Impôt sur les successions et donations	161'100	148'776	-12'324	-7.65%
Impôt sur les gains immobiliers	203'500	154'513	-48'987	-24.07%
Impôt sur les frontaliers	45'000	-	-45'000	-100.00%
<b>Totaux</b>	<b>604'900</b>	<b>356'278</b>	<b>-248'622</b>	<b>-41.10%</b>
<b>Participation au financement de la facture sociale (voir budget 2016)</b>	<b>-326'000</b>	<b>-178'140</b>	<b>-147'860</b>	<b>-45.36%</b>
<b>Solde net pour la commune</b>	<b>278'900</b>	<b>178'139</b>	<b>-100'762</b>	<b>-36.13%</b>

L'impôt sur les frontaliers n'a pas encore été porté en compte au 31 mars 2017.

Pour les impôts conjoncturels, les chiffres après un trimestre sont insuffisants pour tirer des conclusions sur l'année, mais néanmoins nous espérons atteindre le budget d'ici la fin de l'année.

#### ➤ Investissements pour la législature 2011-2016

Les investissements prévus pour la législature précédente s'élevaient à environ CHF 13 millions. Des projets pour un total de CHF 6.5 millions n'ont pas réalisés au 30 juin 2016. Par contre, des préavis pour CHF 1.3 millions, qui n'étaient pas prévus dans le plan d'investissement ont été accordés.

Les recettes courantes (marge d'autofinancement) devraient financer 70 à 80% des investissements sur le long terme. Pour les années 2011-2016, ce ratio s'élève à 67.22% et atteint presque la limite inférieure.

Pendant cette législature, les investissements ont été financés par le remboursement des prêts accordés par la commune à la Fondation Praz Routoz, pour environ CHF 7.58 mios.

Notre marge d'autofinancement, positive ces dernières années, a également permis de rembourser pour CHF 7.14 mios d'emprunts, entre 2010 et 2015.

#### ➤ Investissements pour la législature 2016-2021

La Municipalité vous a présenté par le biais du préavis N° 13/2016 du 8 novembre 2016, les investissements prévus pour un montant de CHF 9'799'000.00. A cette valeur, il faut ajouter les montants déjà accordés le deuxième semestre 2016, soit :

Désignation	Préavis N°	Crédit accordé en CHF	Dépenses au 31.12.16 en CHF	Ecart en CHF	Ecart en %
Assainissement captage source des Usillons (y.c. crédit compl.)	3/2016 & 14/2016	428'000	17'036	-410'964	-96.02
Rempl. conduite eau Ch. Mont-de-Plan	9/2016	381'000	8'180	-372'820	-97.85
Mise en conform. Caveau Cœur d'Or	11/2016	100'000	3'181	-96'819	-96.82
<b>Totaux</b>		<b>909'000</b>	<b>28'397</b>	<b>-880'604</b>	<b>-96.88</b>

Le montant total des investissements prévus à ce jour s'élève à CHF 10'708'000.00.

Ci-dessous, nous reprenons le tableau qui vous présentait l'évolution de l'endettement (voir également préavis N° 13/2016), sans tenir compte de la vente des vignes qui était prévue en 2018, pour un montant de CHF 7'177'800.00.

Ce tableau intègre les augmentations d'impôts prévues pour cette législature, soit 5 points en 2018, 2 points en 2020 et encore 2 points en 2021.

En outre, le produit de la vente des vignes ne devrait pas couvrir les éventuels excédents de charges résultant du compte de fonctionnement, mais être comptabilisé en réserves pour financer les investissements futurs.

Comme on peut le constater, même avec les augmentations d'impôts prévues, la marge d'autofinancement continuerait d'être négative pour les années 2018 à 2019 et ensuite positive pour les deux années suivantes. Si tous les travaux prévus sont réalisés, l'endettement augmenterait d'environ 8,8 millions de francs entre 2017 et la fin de l'année 2021.

#### Endettement prévisionnel

Taux d'impôt ->	64	69	69	72	74
Dénomination	2017	2018	2019	2020	2021
Cash flow de fonctionnement (marge d'autofinancement)	-796'500	-95'175	-164'713	70'152	194'928
Dépenses d'investissement nettes	980'000	2'732'000	1'600'000	4'487'000	0
Utilisation de liquidités	796'500	0	0	0	0
Besoin de financement	980'000	2'827'175	1'764'713	4'416'848	-194'928
Endettement prévisionnel	13'449'123	16'276'298	18'041'011	22'457'859	22'262'931

#### ➤ Péréquation intercommunale

Les effets sont connus de manière budgétaire pour 2017. Pour 2018, les éléments seront communiqués à fin septembre 2017.

#### Évolution de la péréquation, de la réforme policière, de la facture sociale, de la contribution au transports publics, à la Fondation pour les écoles de musique, à la FAJE et à l'AVASAD (en milliers de francs)

Libellés	B 2017	C 2016	C 2015	C 2014	C 2013
Péréquation (y.c. avec dépenses thématiques)	1'268.6	1'196.3	1'260.4	1'207.7	1'117.1
Réforme policière	140.3	137.7	135.4	130.8	122.1
Facture sociale	1'948.0	1'770.8	1'827.3	1'747.4	1'894.1
Fondation écoles musique	21.1	18.9	16.3	13.7	11.6
Transports publics	172.9	166.5	142.9	153.4	131.7
Participation FAJE	11.1	11.1	10.9	10.5	10.5
AVASAD	225.0	196.2	179.0	169.3	230.3
<b>Totaux</b>	<b>3'787.0</b>	<b>3'497.5</b>	<b>3'572.2</b>	<b>3'432.8</b>	<b>3'517.4</b>

**B = budget ; C = comptes**

Remarque : les valeurs présentées dans la colonne « comptes » pour les années 2013 à 2015 sont celles ressortant du décompte final de la péréquation et de la facture sociale. Ces informations qui sont communiquées à la fin de l'été pour l'exercice n-1, divergent des valeurs indiquées dans la brochure des comptes.

On peut constater une relative stabilité de ces coûts pour les années 2013 à 2016. Pour la péréquation, la réforme policière et la facture sociales, les valeurs du budget 2017 se basent sur le résultat des impôts 2015, qui seront corrigées par le biais du décompte définitif qui nous recevrons dans le courant de l'été 2018.

En outre, les mécanismes péréquatifs vont être remaniés avec l'introduction de la RIE III et des adaptations complémentaires surviendront pour réduire les écarts de la charge fiscale entre les communes. Les simulations effectuées par l'UCV, indique une variation de plus ou moins 2 points d'impôts pour notre commune.

#### **4. Impôts conjoncturels**

Ces impôts varient d'une année à l'autre. Une part (voir en italique ci-dessous) permet de financer une partie de la facture sociale. Les valeurs portées au budget, se basent sur les encaissements de l'année 2015.

- *Les pourcentages des impôts conjoncturels communaux suivants sont pris en compte pour le financement d'une part des dépenses sociales faisant l'objet d'une répartition financière entre l'Etat et les communes au sens de l'article 15 de la loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) :*
- *50% des revenus liés aux droits de mutation, aux impôts sur les gains immobiliers et aux impôts sur les successions et donations ;*
- *30% des revenus liés à l'impôt sur les frontaliers.*

#### **5. Taxe pour l'élimination des déchets**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, une taxe forfaitaire par individu pour l'élimination des déchets a été introduite, pour financer le solde des coûts non couverts par la taxe au sac.

Dans les comptes 2014, aucun solde pour des coûts non couverts n'y figure. Ceci est notamment dû à une rétrocession extraordinaire versée aux communes qui ont rejoint le concept en 2014.

Dans les comptes 2015 et 2016, aucune participation n'a été demandée à la commune, car tant la rétrocession « taxes aux sacs » et la taxe forfaitaire couvrent les charges.

Par conséquent, en regard des comptes 2013, l'économie s'élève à environ 2.5 points d'impôts.

#### **6. Coût du scolaire**

Lors de la rédaction du préavis pour l'arrêté d'imposition 2016, nous indiquions « *Selon les éléments actuels à disposition, le budget 2016 de l'ASCL devrait être légèrement inférieur à celui de 2015, nous aurons certainement une augmentation des coûts de l'ordre des 5 points d'impôts déjà annoncés. Pour rappel, les comptes 2014 présentaient un solde en faveur de la commune d'environ CHF 120'000.- par rapport au budget* ».

Une fois de plus, pour l'exercice 2016, notre participation aux coûts de l'ASCL est inférieure au budget, suite aux intérêts intercalaires prévus en charge dans le budget de l'ASCL, mais portés, lors du bouclage, dans les coûts de construction du collège. Ces frais, par le biais des amortissements futurs du collège figureront en charge dès la fin des travaux et de son occupation.

Cela représente, pour 2016, un montant d'environ CHF 226'000.00, soit environ 2 points d'impôts. Ces valeurs impacteront le budget et les comptes dès 2018.

## 7. Récapitulation

- ✓ L'exercice 2016, contrairement aux années précédentes, présente un déficit, avec une marge d'autofinancement plus favorable que prévu.
- ✓ Incertitude des taxations des années antérieures des recettes fiscales variant avec le taux qui ont permis, jusqu'en 2015, d'équilibrer les comptes, alors que les budgets prévoient un déficit. Pour l'année 2016 les recettes fiscales sont dans la cible budgétaire. Par contre l'impôt sur le revenu 2016 est inférieur aux prévisions et également à l'exercice 2015.
- ✓ Valeur du point d'impôts par habitant dans la moyenne cantonale.
- ✓ Le solde en faveur ou à payer relatif à la péréquation et participation à la facture sociale pour l'exercice 2016, n'est pas encore connu. Un avoir en notre faveur a été comptabilisé en fonction des éléments ressortant des comptes 2016.
- ✓ L'exercice 2017 prévoit une marge d'autofinancement négative.
- ✓ Montant des investissements 2016-2021 important. La part financée par l'impôt, pour la précédente législature est légèrement insuffisante par rapport aux ratios sur les finances publiques.
- ✓ Le solde de la vente des vignes n'est pas encore réalisé.
- ✓ Les modifications de la péréquation suite à l'introduction de la RIE III et des adaptations complémentaires pour réduire les écarts de la charge fiscale entre les communes ne sont pas encore définitivement connues, mais les simulations effectuées par l'UCV, indiquent une variation de plus ou moins 2 points d'impôts pour notre commune.
- ✓ 50% du revenu des impôts conjoncturels repris par le Canton pour le financement de la facture sociale.
- ✓ Nouvelle taxe pour financer l'élimination des déchets qui diminue notre participation aux coûts de l'ACPRS, pour environ 2.5 points d'impôt.
- ✓ Dès 2018, les frais scolaires et parascolaires partent dans une forte tendance haussière, suite aux amortissements de pavillons provisoires, du crédit d'étude et de la construction du nouveau collège à Puidoux, ainsi que des frais supplémentaires pour l'accueil de midi pour les élèves qui passeront à la journée continue.
- ✓ Si le solde de la vente des vignes ne se réalise pas et que la Municipalité maintienne son plan d'investissements, le montant de la dette augmenterait de manière conséquente. Il faudra contenir cette croissance, **afin que les générations futures ne doivent pas payer l'entier de nos dépenses actuelles.**

## 8. Proposition

En vertu des dispositions de l'article 33 de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux, l'arrêté d'imposition doit être soumis à l'approbation du département en charge des relations avec les communes. Conformément à l'alinéa 4 de l'article 17 du règlement du Conseil communal, nous avons l'honneur de vous présenter à votre approbation le projet d'arrêté d'imposition pour les années 2018 et 2019.

Il ressort des explications ci-dessus, que pour contenir les charges supplémentaires, réaliser les investissements prévus pour les années futures et atteindre l'équilibre financier, il faut augmenter la substance fiscale de la commune, qui représente la principale source de revenus.

Dès lors, la Municipalité vous propose, pour les années 2018 et 2019, d'augmenter le taux d'imposition actuel, de cinq points soit de 64.0 à 69.0 points.

## 9. Incidences financières pour la commune

L'augmentation des impôts est calculée sur la base de la situation à fin mars 2017.

Désignation	Taux 64	Taux 69	Variation
Impôts variant avec le taux en CHF	5'800'000	6'250'000	+ 450'000

Avec la nouvelle loi sur les péréquations, l'augmentation du taux d'imposition a un effet marginal sur la participation aux coûts de la facture sociale et sur l'alimentation du fonds de péréquation. Une simulation sur la base du budget 2017, indique une diminution globale de notre contribution d'environ Fr. 15'000.-.

Il ne faut pas oublier que nous devons rester prudents sur les véritables effets de la péréquation, car, comme celle-ci fonctionne en « système fermé », nous sommes dépendants de ce que les autres communes vont faire au niveau de leur taux d'imposition. Notre participation peut fluctuer de plusieurs milliers de francs à la hausse, comme à la baisse, en fonction des résultats de notre commune, mais également du résultat de toutes les communes vaudoises.

Avec l'augmentation proposée, notre commune devrait bénéficier d'une amélioration de trésorerie de Fr. 465'000.-. Ce montant sera toutefois insuffisant pour couvrir les investissements futurs, qui devront être financés par l'emprunt.

## 10. Incidences financières pour les contribuables

Avec le passage du taux de 64.0 à 69.0, vous trouverez ci-dessous une simulation avec l'incidence financière en francs et par année, pour trois types de revenu imposable et trois types de famille.

Taux 2016	Impôts à 100%			Impôts à 64			Impôts à 69		
	Célibataire	Couple sans enfants	Couple 2 enfants	Célibataire	Couple sans enfants	Couple 2 enfants	Célibataire	Couple sans enfants	Couple 2 enfants
50'000	3'465.00	2'821.00	2'292.00	2'218.00	1'805.00	1'467.00	2'391.00	1'946.00	1'581.00
100'000	8'863.00	7'160.00	6'171.00	5'672.00	4'582.00	3'949.00	6'115.00	4'940.00	4'258.00
150'000	15'217.00	12'400.00	10'598.00	9'739.00	7'936.00	6'783.00	10'500.00	8'556.00	7'313.00

Taux 2016	Variation entre 64 et 69 points		
Revenu imposable	Célibataire	Couple sans enfants	Couple 2 enfants
50'000	173.00	141.00	114.00
100'000	443.00	358.00	309.00
150'000	761.00	620.00	530.00

## CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal de Chexbres, à prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Chexbres

- vu le préavis N° 2/2017 du 9 mai 2017 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2018 et 2019,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- constatant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide

- 1) d'augmenter pour les années 2018 et 2019, de cinq points le taux d'imposition communal, qui passerait de 64% à 69% de l'impôt cantonal de base.
- 2) de reconduire, pour 2018 et 2019, toutes les autres rubriques de l'arrêté d'imposition en vigueur pour l'année 2017.
- 3) d'autoriser la Municipalité à soumettre le nouvel arrêté d'imposition à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :  J.-M. Conne

La secrétaire :  A.-M. Viret Grasset



The seal is circular with the text 'MUNICIPALITE DE CHEXBRES' around the perimeter. In the center, it features a coat of arms with a shield containing a cross and a smaller shield below it with the words 'LIBERTÉ ET PATRIE'. Above the shield is a crown and a banner with the word 'ANTON'. The seal is stamped in blue ink.

Chexbres, le 9 mai 2017

Délégué de la Municipalité auprès de la Commission des finances :

- Mme Dominique Wyss Cossy, municipale

Annexe : 1 projet d'arrêté d'imposition.